

Modèle de rapport du Mouvement SUN, 2017

Nom du pays

Evaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs

Conformément au nouveau système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)

April 2016 to April 2017

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2017

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2017 ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à -l'exercice d'Evaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	L'exercice de l'évaluation était sous le leadership du Ministère de la sante. Le Ministère de production, de l'économie et commerce, de l'éducation nationale (4)
Société civile	Représenté par la FCC, Croissant-Rouge

	comorien (2)
Milieux scientifique et universitaire	0
Donateurs	0
Nations Unies	2 (OMS, UNICEF)
Secteur privé	
Autre (veuillez préciser)	

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? ____15____

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format	
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réunion	Courriel
Examen, validation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réunion	Courriel

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui X/ Non

Pourquoi ?

_____elle a permis aux participants de s'informer sur les réalisations et les problèmes rencontrés ainsi prévoir dans les prochaines réunions des améliorations

Utilisation par le Mouvement SUN

Veillez noter que le modèle de rapport complété sera mis en ligne sur notre site Internet, sauf notification contraire des équipes du Mouvement SUN.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle	▪ Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle	▪ 2	▪ Un comité provisoire multisectoriel a été créé, pour le suivi de la mise en

<p>les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisés en réseaux avec des fonctions de coordination.</p>	<p>qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement. ▪ Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les donateurs, la société civile, les agences du système des Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. 	<p>▪ 2</p> <p>▪ 2</p>	<p>place de La plateforme multisectorielle. Un projet de décret de création est élaboré et en cours de soumission au nouveau gouvernement pour signature</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la coordination est assurée par la Direction de la Santé Familiale (DSF). Les réunions sont organisées sous son leadership. La DSF reçoit régulièrement les messages du mouvement SUN ; ▪ Au niveau national, un point focal est désigné, représenté par la Directrice de la Santé Familiale. Le travail est assuré par ce comité provisoire.
--	---	-----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière : veuillez indiquer le nombre de réunions pour chaque structure de coordination identifiée ▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée ▪ Établir ou affiner les termes de référence, les plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation <p>[Exigences minimales pour la notation 4 : obligation pour les pays de fournir les termes de référence, plans de travail ou autres documents à l'appui].</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 ▪ N/A ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des réunions sont organisées en fonction des événements entre autres les téléconférences, l'élaboration des documents, les réunions de travail et de plaidoyer auprès des autorités. ▪ Il n'y a pas eu d'analyse institutionnelle. ▪ Un draft de plan de travail existe
--	---	---	---

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de	▪ Développer les plateformes	▪ 2	▪ Une réunion de réflexion sur
----------------	------------------------------	-----	--------------------------------

<p>progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition</p>	<p>multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. par ex. : les partenaires au développement, divers groupes de la société civile, les partenariats du secteur privé, les médias, les parlementaires, les scientifiques et les universitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. 	<p>2</p>	<p>la mise en place de la plateforme multisectorielle avec la société civile coordonnée par la fédération comorienne des consommateurs (FCC) a eu lieu au mois de Février 2017. D'autres ONG et organisations comme le Croissant-rouge Comorien et Caritas prennent part aux réunions relatives à la nutrition. Un plaidoyer a eu lieu auprès du Président de l'Assemblée nationale qui a permis à la désignation d'un point focal nutrition au niveau du parlement.</p> <p>Les ministères qui sont engagés sont ceux de la production, de l'éducation et de l'économie et du commerce</p>
--	--	----------	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impliquer des représentants du niveau local dans les mécanismes nationaux ou créer des mécanismes de rétroaction entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. 	2	<p>Des actions de nutrition à base communautaires sont en cours de développement dans certaines zones du pays. Les communautés jouent un rôle important dans la mise en œuvre des interventions à travers les acteurs communautaires. Exemple : projet alimentation du nourrisson et du jeune enfant</p>
Marqueur de progrès 1.3 : Contribuer/S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés 	1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plateforme multisectorielle n'est pas encore mise en place. Il n'y a pas encore de plans de travail appropriés de la plateforme. Toutefois les actions de nutrition développées et mises en œuvre sont issues du plan de travail du ministère de la santé à travers la direction de la

<p>des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la contribution régulière de toutes les parties prenantes de la plateforme multi-acteurs aux discussions autour des thèmes suivants : documents politiques et juridiques, cadre commun de résultats, plans, budgets, suivi et rapports financiers, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions, telles que sélectionner les problèmes nutritionnels à mettre en 	<p>N/A</p> <p>N/A</p>	<p>santé familiale</p> <p>Voir réflexion ci-dessus</p> <p>Pas d'action spécifique</p> <p>La plate-forme n'est pas encore opérationnelle,</p>
---	---	-----------------------	--

	<p>avant, choisir entre plusieurs actions possibles en faveur de la nutrition, ou privilégier des régions ou des groupes ciblés, entre autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active. 		
<p>Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plate-forme n'est pas encore mise en place

<p>redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.</p>	<p>multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>].</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de lettres d'information, de rapports d'activités et de suivi de la plateforme multi-acteurs ou du système de coordination de la nutrition (veuillez fournir les documents à l'appui dont vous disposez, le cas échéant) ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements 	<p>N/A</p>	<p>La plateforme n'est pas encore en place. Toutefois, en attendant sa mise en place effective, le comité provisoire continue ses travaux et des rapports de réunions existent.</p>
--	---	------------	---

	financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc.		
Marqueur de progrès 1.5 : Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs			
Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plateforme n'est pas encore mise en place

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire les types de partenariats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Êtes-vous engagés auprès de partenaires humanitaires ? De quelle manière ? Rencontrez-vous des difficultés ? 	<p>Le pays n'a pas connu de situation d'urgence. Toutefois, la nutrition fait partie des 6 secteurs d'intervention de la plateforme nation de gestion des risques des catastrophes au sein de la direction nationale de la sécurité civile.</p>
--	--	---

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ dont vous disposez :

<p>Respect par les partenaires des Principes de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluez-vous ou analysez-vous la manière dont votre plateforme multi-acteurs et/ou ses membres 	<p>Il n y a pas eu d'évaluations car la plateforme n'est pas encore mise en place</p>
---	--	---

<p>partenariat</p>	<p>respectent les principes d'engagement du Mouvement SUN ? Si oui, pouvez-vous nous faire part des résultats de cette évaluation ?</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Votre plateforme multi-acteurs encourage-t-elle le respect des principes d'engagement du Mouvement SUN auprès des parties prenantes et des secteurs avec lesquels vous collaborez ?▪ Avez-vous rencontré des cas de non-respect de ces principes ? Comment gérez-vous ces situations ? (Veuillez décrire les mécanismes de rétroaction et de réclamation mis en place ou envisagés par la plateforme multi-acteurs)	
--------------------	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	- Coordination, leadership du processus, mise à jours des informations et élaborations des procès verbaux
ONU	- Appui technique à la rédaction, mise à disposition des informations disponibles au sein des agences
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	- Participation technique et mise à disposition des informations disponibles à leur niveaux
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Le comité provisoire continue de fonctionner, un projet de décret portant création de la plateforme est encours de réactualisation et sera soumis dans les prochaines au conseil des ministres pour validation. Dans le cadre de la gestion des risques et catastrophes, la nutrition est l'un des secteurs clés contenu dans le plan de contingence national.

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de	▪ Analyse multisectorielle	▪ 2	▪ Réactualisation de la

<p>progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants</p>	<p>régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. 	<p>2</p>	<p>politique nationale multisectorielle de nutrition et d'alimentation, l'élaboration des documents stratégiques comme la stratégie de communication communautaire pour la nutrition, la stratégie d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réactualisation de la politique nationale de nutrition et alimentation, adoption du code de commercialisation des substituts du lait maternel, soumission de la version corrigée de la loi alimentaire, existence de la loi sur l'utilisation des pesticides
---	--	----------	---

<p>de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</p>			

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A <p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">N/A</p> <p style="text-align: center;">1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n y a pas encore de stratégie de plaidoyer et de communication élaborée ▪ Un plaidoyer est engagé pour la révision du projet de décret portant sur la mise en place de la plateforme ▪ Désignation d'un point focal nutrition au niveau du parlement.
--	--	--	--

<p>soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essayent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les 	<p>N/A</p> <p>3</p>	<p>Participation du point focal à la conférence internationale en Italie du Mouvement SUN en 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs engagés y compris les partenaires mènent des actions pour la prise en compte de la nutrition dans le développement des politiques nationales (politique nationale de santé, Stratégie de la Croissance Accélérée pour le Développement Durable, Plan d'Investissement Quinquennal) ▪ Sensibilisation de masse à travers les SMS sur la bonne nutrition et le dépistage de la
---	---	---------------------	---

<p>prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<p>politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, la sensibilisation des médias sociaux, des ateliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>	<p>1</p>	<p>malnutrition</p>
---	---	----------	---------------------

Marqueur de progrès 2.3 : Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le

biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés. Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à 	<p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 ▪ Les interventions multisectorielles clés sont prises en compte dans la politique nationale de nutrition et d'alimentation en cours de réactualisation. ▪ Les acteurs contribuent aux politiques et législation nationale ▪ Mise à jour de la PNNA.

	<p>jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation 	<p>2</p> <p>2</p> <p>3</p>	<p>Elaboration de la Stratégie d'Alimentation du Nourrisson du Jeune Enfant (PNNA).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie d'Alimentation du Nourrisson du Jeune Enfant. Stratégie de Communication Communautaire en Nutrition ▪ Adoption du Code de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, Politique Nationale d'Equité, Egalité et du Genre.
--	---	----------------------------	--

	<p>sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>	<p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectué lors de la réactualisation du PNNA
<p>Marqueur de progrès 2.4 : Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<p>pour opérationnaliser la législation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation [Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	<p>N/A</p>	
<p>Marqueur de progrès 2.5 : Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs.</p>	<p>politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>	<p>N/A</p>	
---	--	------------	--

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage

(MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvée récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'intégration dans les cadres politiques et juridiques.</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles clairement intégrées dans les cadres politiques et juridiques pertinents pour la nutrition ?</p>	<p>Le pays n'a pas eu de situation d'urgence pendant la période couverte par cette évaluation. Au sein de la plateforme nationale de gestion des risques et catastrophes dont la nutrition est l'un des secteurs d'intervention, des termes de référence, une fiche reflexe et un plan d'intervention sont établis et servent de base de travail en cas de situation d'urgence.</p>
---	--	---

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur la manière dont NOUS POUVONS MESURER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER ET LEUR RÉUSSITE :

<p>Mobilisation des défenseurs de haut niveau (y compris les ambassadeurs de la</p>	<p>Avez-vous suivi des moments de réussite grâce à l'engagement de défenseurs de haut niveau ?</p>	<p>2</p>	<p>Présence d'un parlementaire à la conférence internationale de la nutrition en Italie en 2016. Participation d'une équipe</p>
---	--	----------	---

<p>nutrition, les parlementaires et les médias)</p>	<p>Examinez leurs déclarations publiques, leur présence sur des événements de haut niveau, les interventions des parlementaires concernant la nutrition, etc. et transmettez les éléments de preuve démontrant les effets de leurs plaidoyers.</p>	<p>2</p>	<p>nationale composée du gouvernement, société civile/FCC à une réunion sur la nutrition à Nairobi en 2016 ;</p> <p>Participation des acteurs clés aux différents processus d'élaboration des documents stratégiques et politiques en faveur de la nutrition.</p>
<p>SMART-ness des nouveaux engagements nutritionnels des gouvernements et des réseaux / alliances (OSC, secteur privé, système des Nations Unies, donateurs) depuis début 2016</p>	<p>Les nouveaux engagements devraient-ils être collectés et suivis dans le cadre du MEAL? Dans l'affirmative, comment cela devrait-il être fait? Si vous avez de l'expérience avec le suivi des engagements dans votre pays, pouvez-vous décrire comment cela a été fait? Était-ce utile? Pour quoi?</p>	<p>N/A</p>	

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Coordination, leadership du processus, mise à jours des informations et élaborations des procès verbaux
ONU	- Appui technique à la rédaction, mise à disposition des informations disponibles au sein des agences
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	- Participation technique et mise à disposition des informations disponibles à leur niveaux
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

La stratégie de plaidoyer de communication n'est pas encore disponible, les documents normatifs ont été élaborés entre autre mise à jour de la PNNA, élaboration de la stratégie de la nutrition du nourrisson et du jeune enfant. Toutefois, en matière de législation, le pays n'a pas encore opérationnaliser le code de commercialisation des substituts de lait maternel.

Processus 3 : Aligner les actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.¹ Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties

¹ « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes avec les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition 	<p>2</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>	Revue réalisée sur la PNNA

<p>pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions ▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement ▪ avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>	<p>N/A</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>	
--	---	----------------------------------	--

<p>concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>			
<p>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale ▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs² ▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 ▪ 1 ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif contenu dans la PNNA ▪ En cours de développement

²Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

<p>pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de</p>	<p>l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe); les estimations des coûts des interventions incluses; les estimations de coûts pour le plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé. Merci de préciser si vous avez utilisé la « checklist » : <u>Quality Check List</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A 	
--	--	---	--

<p>chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et évaluation.</p>			
<p>Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux</p>	<p>développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre</p>		
---	--	--	--

besoins identifiés.			
Marqueur de progrès 3.4 : Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance • ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A ▪ N/A ▪ N/A ▪ N/A N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<p>pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>		
<p>Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre ▪ Audit social des résultats et analyse de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A ▪ N/A ▪ N/A 	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<p>l'impact par la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> N/A 	
---	--	---	--

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :

<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles mises en œuvre de manière claire et coordonnée ? Un paquet multisectoriel minimum est-il mis en œuvre en cas d'urgence ? Si oui, pouvez-vous préciser ?</p>	<p>Pas de situation d'urgence. Toutefois, en cas d'urgence, la direction générale de la sécurité civile coordonne les activités liées à l'urgence. Un plan de contingence national est mis en place et pour ce qui est de la nutrition, des fiches reflexes et un plan d'intervention sont disponibles et sont rendus opérationnels.</p>
---	---	--

naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'alignement avec les mesures d'urgence.		
--	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Coordination, leadership du processus, mise à jours des informations et élaborations des procès verbaux
ONU	- Appui technique à la rédaction, mise à disposition des informations disponibles au sein des agences
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	- Participation technique et mise à disposition des informations disponibles à leur niveaux
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
(réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

La plupart des activités en lien avec le processus 3 ne sont pas encore mis en place du fait de la non mise en place de la plateforme.

Processus 4 : Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] ▪ Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats ▪ Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>	<p>2</p> <p>▪ N/A</p> <p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau de la DSF, les coûts des différentes activités contenues dans le PTA sont estimés et chiffrés <p>Chaque partenaire a un aperçu de ses propres allocations.</p>
---	--	--------------------------------	--

<p>la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<p>consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes</p>	<p>N/A</p>	
---	---	------------	--

	réelles est accessible au public		
Marqueur de progrès 4.3 : Renforcer et aligner les ressources, et notamment combler les manques de financements			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A <p style="text-align: center;">N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪

	<p>gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires.</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</p>		
<p>Marqueur de progrès 4.4 : Concrétiser les promesses de financements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A <p>N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<p>budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)</p>	<p>N/A</p>	
<p>Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A <p>N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪

<p>collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<p>financement grâce à des contributions internes et externes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	<p>N/A</p> <p>N/A</p>	
---	---	-----------------------	--

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le financement des mesures d'atténuation</p>	<p>Existe-t-il des financements clairement identifiés, et comment viennent-ils compléter les financements pour la nutrition ?</p>	<p>La direction générale de la sécurité civile coordonne les activités liées à l'urgence. Un plan de contingence national est mis en place et pour ce qui est de la nutrition, des fiches reflexes et un plan d'intervention sont disponibles et sont rendus opérationnels.</p>

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
Gouvernement	- Coordination, leadership du processus, mise à jours des informations et élaborations des procès verbaux
ONU	- Appui technique à la rédaction, mise à disposition des informations disponibles au sein des

	agences
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	- Participation technique et mise à disposition des informations disponibles à leur niveaux
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)





L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition n'a pas été élaborée. Les coûts estimatifs des activités de nutrition proviennent des estimations des différents programmes en cours.

Annexe 1 : Priorités communes pour 2017-2018

Priorités 2015-2016	Prenez le temps de réfléchir à la réalisation des actions par rapport à vos priorités :
<ul style="list-style-type: none">▪ Avez-vous pu répondre aux priorités identifiées au cours de l'exercice d'évaluation conjointe 2016 ? Quelles priorités ont été réalisées ? Quelles priorités ne l'ont pas été ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ?▪ La plateforme multi-acteurs a-t-elle été en mesure de coordonner les réponses des acteurs dans les champs d'action identifiés comme étant prioritaires pour cette année ?▪ Si non, avez-vous pu accéder à une aide technique extérieure si besoin ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ?▪ Avez-vous organisé un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le décrire de manière	<p>il n'y a pas eu d'évaluation conjointe en 2016</p>

détaillée.

Maintenant, veuillez décrire en détail vos principales priorités pour 2017-2018.

- Veuillez lister vos principales priorités pour l'année à venir, en fournissant des informations détaillées et en précisant si vous prévoyez de faire appel au soutien du système d'assistance du Mouvement SUN (Secrétariat, Comité exécutif, Groupe principal, Coordinateur, réseaux mondiaux du Mouvement SUN, experts) pour y parvenir.
 -  Signature du décret de mise en place de la plateforme
 -  Elaboration d'un plan de travail annuel de la plateforme
 -  Cartographie des intervenants et des interventions de nutrition
 -  Mobilisation des ressources financières en faveur de la nutrition

- Avez-vous l'intention d'organiser un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le présenter de manière détaillée.

Annexe 2 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.	Directrice santé familiale	Dr Thamra KAMARDINE	Ministère de la Santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre		Thamra.kamar@gmail.com	00269 3269148	oui
2.	Responsable nationale Nutrition	Ibrahima AHAMADA	Ministère de la Santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre		ibrahimaissilam@yahoo.fr	+2693333454	Oui
3.	Responsable Santé adolescent	Farah ABOUBACAR	Ministère de la Santé, de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre		mouqanaben@gmail.com	000 269347 4999	oui

4.	DPS	Ahmed SAID ALI	Mini. Santé, Sol.		Oumahmed39@yahoo.com	00269 3289254	Oui
5.	Nutrition officer	Ben Aboubacar	UNICEF		Abenaboubacar@unicef.org	00 269 344 96 95	Oui
6.	Point focal nutrition	Hissani ABDOU BACAR	OMS		hissaniab@who.int	00269 333 66 42	Oui
7.	stagiaire	Fatihya Oumouri ALI	DSF		oumourifatihya@gmail.com	00269 3207850	oui
8.	Chef de département agro-alimentaire	MANSOURI Ahmed	Ministère de la production		mansouri1953.ah@hotmail.fr	00269 3336140	oui
9.	stagiaire	Chamsia Ibrahim	FCC		chamsiaibrahim@yahoo.fr	00269 3312461	oui
10.	Coordinateur santé et point focal nutrition	Kamaria Hassane	Croissant-rouge comorien		kamariahassane@yahoo.fr	00269 334 57 84	Oui
11.	Stagiaire	Nice-ryne Abdoul-karim	DSF		nicerynea@gmail.com	00269 340 1082	Oui
12.	Stagiaire	Ramlat MATOIRi	UNICEF		boinaramlat@gmail.com	00269 322 28 64	oui
13.							
14.							
15.							
16.							

